

RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Administration courante :

Modification des statuts :

Modification statutaire du SYMPAM relative au retrait du Département

Les statuts actualisés du SYMPAM ne sont pas validés par le Conseil communautaire.

Modification des statuts afin de prendre la compétence transport des élèves des classes maternelles et primaires en direction de la piscine la Perle d'Eau, avec un cout prévu de 2 euros par habitant soit 12878 euros.

Modification des statuts avec la compétence obligation de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, de la compétence optionnelle : la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et le suivi du SAGE ARDECHE et transfère ces compétences en adhérant à l'établissement public territorial du bassin versant de l'Ardèche – EPTB ARDECHE qui sera créé à compter du 1^{er} janvier 2018 par fusion des trois syndicats de rivière Ardèche Claire, Beaume Drobie et Chassezac.

Validation du futur périmètre du syndicat mixte « EPT DU BASSIN VERSANT DE L'ARDECHE ».

Modification des statuts : compétences facultatives, ajout « 4.CULTURE » Accompagner et conforter les structures culturelles actives du territoire intercommunal dans le cadre des conventions pluriannuelles multipartites initiées par le Département de l'Ardèche.

Modification des statuts : Ajout de compétences optionnelles à savoir « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » est d'intérêt communautaire la voie communale n°40 desservant le centre d'accueil d'activités sportives d'intérêt communautaire à la Prade à Largentière. Et « Maison des services au Publics ».

ZA DU GINESTET :

Vente de la parcelle B n°2314 situé dans la Zone d'activité du Ginestet à la SARL DE PIERRES ET DE BOIS au prix de 24458 euros HT (paiement en deux tranches : une à la signature et la deuxième au premier bilan comptable, au 30 juin 2019), modification du nom de l'acheteur « SCI CULTIVONS NOS MAISONS ».

Assurances :

Contrats d'assurance des risques statutaires pour une durée de 4 ans au 01 janvier 2018.

Modification du contrat d'assurances des risques statutaires : durée 4 ans du 01/01/2018 au 31/12/2021.

Renouvellement du contrat d'assurance GROUPAMA pour le déplacement du personnel avec leur véhicule personnel.

Communication :

Réalisation d'un journal intercommunal et acceptation du devis ABP pour un montant de 830 euros.

Partenariats :

Validation et signature du contrat de ruralité entre 3 communautés de communes du Bassin D'Aubenas, Sources et Volcans et Val de Ligne.

Validation et signature du contrat ambition région avec la Région AURA.

Vote des taux :

Taux des taxes :

- Taxe d'habitation : 3.78 %
- Taxe foncière bâti : 2.29 %
- Taxe foncière non bâti : 18.23 %
- CFE : 28.64 %

Taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères :

- Zone 1 : (Largentière) 11.50 %
- Zone 2 : (Chassiers, Chazeaux, Prunet, Rocher, Uzer, Tauriers, Laurac, Montreal) 11.50 %
- Zone 3 : (Joannas, Sanilhac) 10.45 %

Redevance ordures ménagères spéciale camping :

- De 20 à 30 emplacements : 8.50 par emplacement
- De 31 à 50 emplacements : 17 euros par emplacement
- De 51 et plus emplacements : 25 euros par emplacement

Validation des tarifs pour la taxe de séjour 2018, avec une augmentation de 10% par rapport à 2017

Economie :

Participation à la mission locale pour l'année 2017 de 1.50 euros par habitant

Participation à la Maison de la saisonnalité de 4622 euros pour l'année 2017.

Convention avec AMESUD pour une durée de 3 ans à compter du 1^{ier} janvier 2018 pour un montant de 5559 euros.

Avenant N°2 à la convention financière pour l'opération d'intérêt économique de l'aérodrome de Lanas, avec un montant de participation de 2754.02 euros.

Déclaration de projet : Prescription d'une procédure de déclaration de projet qui emportera mise en compatibilité du PLU de la communes de CHASSIERS, permettant la réalisation du

projet de création d'un complexe hôtelier porté par le propriétaire du camping des Ranchisses.

Et finalisation de la procédure de déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU de CHASSIERS en vue de permettre la création d'un complexe hôtelier aux Ranchisses, avec le cabinet AMUNATEGUI pour un montant de 1675.50 euros HT, et validation des options si besoin (présence CDPENAF : 500 euros HT) réunions ou journées supplémentaires : 500 euros HT, reprise du document en cas d'évaluation environnemental : 2 journées soit 1000 euros HT.

Finances :

Assistance financière et fiscale pour la CDC Val de ligne par le cabinet KPMG sur les marges de manœuvre de la CDC pour un montant de 900 euros HT journalier et 100 euros HT de déplacement.

Lancement de la consultation auprès des bureaux d'étude pour mettre en place la redevance enlèvement ordures ménagères spéciale

Le groupe CITEXIA - AJBD (mandataire) a été retenu pour un montant de 15.000 Euros HT afin de réaliser l'étude de la mise en place de la REOM Spéciale.

Approbation du nouveau périmètre Natura 2000 du site FR8202007 « vallées de la Beaume et de la Drobie », ainsi que les dispositions prévues dans le dossier de consultation de Monsieur le Préfet.

Répartition dite de droit commun pour le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) au profit de la CDC Val de Ligne et de ses communes membres.

Subvention de 250 euros accordée pour la journée de la science aux écoles primaires et collège la Ségalière.

Validation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 2 octobre 2017.

Délégations :

Désignation de délégués :

- Suppléant au Syndicat de Rivière BEAUME DROBIE : Mme BALAZUC Marie Hélène
- Titulaire au Syndicat Ardèche claire : Mme BALAZUC Marie Helene
- Suppléant au Syndicat Ardèche claire : Mme MANENT Fabienne
- Collège des élus du Conseil d'Exploitation de l'OIT pour les élus : Mme BALAZUC Marie Hélène et M. GIRAUD Jacky
- Suppléant au SIDOMSA : M. DELEUZE Johan

Modification des délégations : Suppléante au Syndicat Ardèche Claire : Mme FRAY Monique ; titulaire à la Mission Locale: Mme MOUTERDE Hélène.

Validation d'un délégué titulaire supplémentaire au PNR : Mme CAUVIN COCATRE Clarisse.

Validation des statuts du SDEA.

Désignation des délégués au comité syndicat de l'Établissement public territorial du bassin versant de l'Ardèche : délégués titulaires : M LEDAUPHIN Michel, M AUBERT Yves et délégués suppléant : M. COSTE Michel, M. IMBERT Guy.

Désignation de délégués au SMAM PISCINE : délégué titulaire M GLEYZE Jean-Luc, et déléguée suppléante : Mme ARNOUT Edwige.

Vestiaires La Prade

Signature d'une convention de mise à disposition des vestiaires de la Prade à l'Association USVL, représentée par son Président M. BRUNEL Eric.

Achat de bancs et de patères pour les vestiaires de la Prade à l'entreprise UGAP pour un montant de 675.36 euros HT.

Culture : Afin de réfléchir à la compétence culture, il a été décidé de postuler au coup de pouce « diagnostics culturels intercommunaux » proposé par le PNR.

Validation du nouvel avenant MNT n°3 au contrat de prévoyance.

Personnel

Création d'un poste de chargé de mission valorisation et promotion du territoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en CDD

Divers

Contrat avec SVP pour l'assistance juridique pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2017, pour un montant de 370 euros HT par mois.

Achat de conteneurs à l'entreprise QUADRIA pour un montant de 4 304.02 euros TTC.

Consultation pour débroussaillage des chemins communaux sur 3 ans à savoir 2017, 2018 et 2019.

L'entreprise MANENT et fils de Montréal a été retenue pour un montant total de 75 306 euros HT pour les 3 ans.

Avis favorable au projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Office du tourisme :

Adhésion à la marque de territoire « émerveillé par l'Ardèche » pour un coût de 1 000 euros.

Recrutement d'une stagiaire en communication et en évènements.

Recrutement d'un agent du 19 juin au 31 août.

Validation de l'organisation du festival Ligne d'Arts du 15 avril au 17 avril pour un budget prévisionnel de 10.000 euros.

Présentation d'un devis de 5 550 euros de l'Association Trajectoires pour la scénographie de Ligne d'Art 2017.

Réalisation d'étagères pour 1 065 euros TTC par l'entreprise CTL de PRUNET.

Validation de la convention « Villages de Caractère » entre l'ADT, la Commune de Chassiers et la CDC VAL DE LIGNE.

Entretien des chemins de randonnée par ESAT LES AMANDIERS aux prix de 5184.58 euros TTC, sur les communes de LAURAC et MONTREAL.

Fête de la randonnée à JONNAS qui aura lieu le 25 mai, avec un budget de 2250 euros.

Renouvellement des fiches pour topoguides avec l'impression FOMBON pour un montant de 938 euros.

Visites guidées avec Mme CHANEAC Valérie, Guide conférencière, pour un coût de 690 euros (communes de Largentière et Chassiers) durant l'été.

Validation de la vente de billet des spectacles de LABEAUME EN MUSIQUE par l'OIT.

Signature d'une convention avec le réseau APIDAE.

Signature d'une convention triennale entre la SPL CEVENNES D'ARDECHE.

Signature d'une convention pour le plan d'actions 2017 de la destination « Vignobles Sud Ardèche », pour un cout financier de 2000 euros.

Versement de 1000 euros à l'association Bogues et Rustines, pour l'évènement touristique de fin de saison.

Acceptation du devis du syndicat intercommunal de voirie pour un montant de 5870 euros TTC pour la remise en état du chemin de randonnée de la commune de TAURIERS abîmée par les pluies cévenoles.

Vente du TOPOGUIDES TOUR DU TANARGUE pour un montant de 15.70 euros l'unité (le prix d'achat est de 12.56 euros, l'unité).

Validation d'une convention avec M. BRUISSON (location de vélo) et d'une convention avec la FRAPNA (pour l'organisation de visites guidées).

Subvention de 2 000 euros pour l'association Au-Delà du Temps au titre de l'attractivité du territoire.

Pour la présence des agents Hors des murs, validation Drapeau Vertical par MEDIAMA pour 245 euros, tee-shirts par MISTERTEE pour 233.33 euros, chapeaux par la QUINCAILLERIE MARTIN pour 64.13 euros.

Edition de trois sortes de supports papiers : guide découverte en 5000 exemplaires, plan de Largentière en 9000 exemplaires et guide hébergement en 1000 exemplaires, par la société AF COMMUNICATION au prix de 4 200 euros TTC.

Validation du besoin du numérique en tant qu'outil de développement économique sur le territoire, le montant de la dépense est de 30.000 euros HT.

Refonte de l'identité visuelle pour un cout 1440 euros TTC par l'entreprise GUILLAUME ET LAURIE

Entretien des locaux de l'OIT : l'entreprise HYGECO a été retenue pour un montant de 1574.40, du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2018.

Lancement d'un marché à procédure adaptée pour l'entretien des chemins de randonnée pour l'année 2018.

Entretien des chemins de randonnée pour l'année 2018 : lot 1 : association SYNERNAT pour un montant de 42 700 euros TTC ; lot 2 : Association BETHANIE pour un montant de 5 250.95 euros TTC.

Participation des agents de l'OIT au salon de la randonnée à Lyon pour un montant de 800 euros.

OPAH

Participation de 1 502 euros pour l'ADIL 26.

Approbation du cahier des charges du marché de suivi d'animation OPAH et lancement du marché – marché d'une durée maximum de 9 ans

Et ensuite la Commission d'appel d'offres réunie le 6 juin 2017 a retenu l'offre du cabinet SOLIHA pour un cout total de 278.796 euros HT par an, en ce qui concerne le suivi animation de l'OPAH.

Convention de cofinancement par la Caisse de dépôts et consignations pour le dossier OPAH.

Validation du règlement sur l'aide hors ANAH, accordé à l'accession à la propriété dans le cadre d'un recyclage du logement situé dans le périmètre renforcé de Largentière. Le budget maximum pour cette action durant les 6 ans est de 10.000 euros au total. Le montant de l'aide est de 5% sur un plafond de travaux de 20.000 euros par dossier, et cette aide est cumulable avec les autres aides.

Les représentants pour la commission de suivi habitat et d'attribution : M. CLEMENT Emmanuel, M. DELEUZE Johan, M. LEDAUPHIN Michel et M. KNOCKAERT Jean Marie.

Accord pour la mise en place d'un bonus performance énergétique par le biais de la Région AURA.

Validation de la charte partenariale habitat indigne à signer avec les différents partenaires.

Personnel : création d'un poste chargé de mission habitat en CDD pour 6 mois renouvelable une fois pour 17 h 30 par semaine à compter du 1^{er} janvier 2018

CENTRE BOURG

Signature officielle le 15 septembre 2018 au siège de la CDC Val de Ligne de la convention « Opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire (valant OPAH) DU CENTRE-BOURG DE LARGENTIÈRE ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE LIGNE »
Période et n° de l'opération : 2017 – 2023 ; NUMERO DE LA CONVENTION :007PRO016

Aide financière de 2000 euros à l'ENSAL pour les frais d'hébergement de de repas des étudiants, pour l'année 2017.

Recrutement d'une stagiaire concernant la communication dans le cadre du centre bourg durant l'année 2017.

Convention sur l'accompagnement du CAUE pour une durée de 12 mois, et moyennant une prestation de 4500 euros.

Prolongation du dossier de 6 mois avec l'Etat pour les aides au titre du FNADT, à compter du 1^{er} janvier 2018, et montage d'un dossier en ingénierie.

Elaboration d'une identité visuelle par l'agence GRIS SOURIS pour un montant de 2952 euros TTC.

Supports de communication et promotion avec « l'atelier tote bag » pour un montant de 2152.80 euros TTC pour des sacs de toile, avec GREENCUP pour un montant de 576 euros TTC pour des gobelets, avec ABP pour un montant de 2514.60 euros TTC pour 3 kakemonos, 2 oriflammes, 4000 calendriers, 5000 stickers, 500 plaquettes, 70 affiches, et 2000 flyers.

La maison du projet ne sera pas réalisée.

Validation des avenants aux conventions de la CCI et de la CMA jusqu'au 30 juin 2018 afin de pouvoir finir les actions en cours ;

Validation de l'avenant à la convention ENSAL et le programme 2018.

Validation de la demande de subvention ANAH pour l'année 2017.

Maison de Santé Pluridisciplinaire

Prestation de nettoyage pour la MSP pour 5029.73 euros HT pour l'année, et ce pour un an reconductible deux fois pour la même durée

Modification du loyer du dentiste avec une baisse de 1000 euros par mois à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 mars 2020, et les charges seront appliquées sur l'ensemble de la surface louée soit 170.43m².

Entretien de l'extérieur par l'entreprise MILTGEN ALEXANDRE moyennant 1400 euros pour l'année 2017.

Renouvellement du contrat de location de l'appartement de la MSP est de 1 an à compter du 1^{er} octobre, soit 280 euros de loyer et 50 euros de charges.

Changement de locataire à compter du 1^{er} juillet 2017 : cession du bail de Mme BROCHU Marie à Mme BROCHU Fanny.

Pôle Enfance Jeunesse

Autorisation d'emprunt pour 1.200.000 euros pour la construction du pôle enfance jeunesse auprès de la Caisse des Dépôts et consignations

Travaux électriques sur le site : devis ERDF de 8999.68 euros HT, et demande de subvention au SDE 07.

Validation du montant de l'avant-projet détaillé de la construction du PEJ estimé à 1.871.600 euros HT, et validation du lancement du marché en procédure adaptée pour la construction par le SDEA, mandaté pour la maîtrise d'ouvrage.

Avenant n°1 partie démolition désamiantage lot 1 : total après avenant = 47 979 .75 euros HT pour l'entreprise JOUVE.

Prolongation des délais de réalisation du chantier désamiantage / démolition au 30 juin.

Avant-projet détaillé de la construction validé pour un montant de 2.040.000 euros hors taxe.

Signature d'une convention de partenariat avec le département dans le cadre du projet AJIR. Le coordinateur doit établir un cahier des charges en vue de faire une étude des 13 à 30 ans.

Validation de l'avenant proposé par le SDEA portant enveloppe de 2.400.000 HT euros à 2.711.231 euros TTC, dont 78116 euros HT et 93739.20 euros TTC.

Crèche

Aménagement des locaux de l'UT DDT : travaux

- Lot électrique : 220 euros HT (SEB ELEC devis supplémentaire)
- Entreprise RIVIERE : 1391.30 euros HT (devis supplémentaire)
- Entreprise ESTEVE FRERES : 1222 euros HT (devis supplémentaire)

Convention avec la Crèche pour la mise à disposition d'un agent en emploi avenir du 9 octobre 2017 au 16 octobre 2018.

Relais des Assistantes Maternelles

Convention de mise à disposition du local de l'Ecole Albin Mazin pour les besoins du RAM, par la Mairie de Largentière, pour une durée de trois ans, soit du 1^{ier} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Compléter les missions du RAM : renforcer l'accompagnement des familles, améliorer l'employabilité et promouvoir l'activité des assistants maternels, et augmenter les départs en formation continue des assistantes maternelles.

Avenant au marché initial de l'entreprise HYGECO, pour effectuer le ménage de la salle du RAM du 1^{ier} juillet au 13 septembre 2017.

2^{ème} Avenant avec HYGECO pour le ménage du 14 septembre au 17 novembre.

Centre de loisirs

Acquisition de 5 tentes de camping avec une durée d'amortissement de 5 ans.

Création d'un emploi de directeur au 1^{er} septembre 2017 en CDD

Création d'un emploi permanent de professeur de modelage - CDD.

Convention avec la mairie de Largentière pour un agent centre de loisirs.

Assurance du véhicule RENAULT TRAFIC avec la société ALLIANZ, DUCHATEL Jean jacques. (juillet 2017 : 979.67 euros, juillet 2018 : 1018.86 euros, juillet 2019 : 1059.61 euros et juillet 2020 : 1102 euros).